

SELARL CLERGEOT-TUAL  
**Huissiers de Justice Associés**  
11, bis rue Thiers  
29392 QUIMPERLE CEDEX

Téléphone : 02.98.96.15.70  
Portable : 06.08.93.80.16  
Fax : 02.98.39.06.93

Mail: [contact@huissier-bretagne.com](mailto:contact@huissier-bretagne.com)

Site web : [huissier-bretagne.com](http://huissier-bretagne.com)

## **PROCES VERBAL DE CONSTAT.**

LE VINGT-CINQ AVRIL  
DEUX MIL DIX-NEUF  
A HUIT HEURES QUINZE MINUTES

### **EXPOSE**

#### **A LA DEMANDE DE :**

**ASSO CHINESE MAN RECORDS** dont le numéro de SIRET est le 484244710, sise 62, rue Terrusse – 13005 MARSEILLE prise en la personne de son représentant légal.

Lequel m'expose,

**ASSO CHINESE MAN RECORDS** organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « UN ALLER-RETOUR EN INDE POUR ASSISTER AU DJ SET DE MATTEO » du 23 avril 2019 à 18h (heure française) au 27 avril 2019 à 21h inclus.

Afin de préserver ses droits, **ASSO CHINESE MAN RECORDS** requiert l'huissier de justice soussigné d'enregistrer le règlement dudit jeu en son étude et de dresser constat de ce dépôt.

Déférant à cette requête,

**Nous, CLERGEOT Sophie et TUAL Aurélie, Huissiers de Justice associés au sein de la SELARL CLERGEOT TUAL, titulaire d'un office d'huissier de justice à QUIMPERLE , 11 bis rue Thiers , l'une d'elles soussignées**

Fait les constatations ci-dessous.

# **CONSTATATIONS**

**ASSO CHINESE MAN RECORDS** me remet via **REGLEMENT.COM**, un règlement complet du jeu dénommé « UN ALLER-RETOUR EN INDE POUR ASSISTER AU DJ SET DE MATTEO ».

\*\*\*\*\*

La période de jeu est fixée du 23 avril 2019 à 18h (heure française) au 27 avril 2019 à 21h inclus.

\*\*\*\*\*

Le règlement comprend douze articles à savoir :

- Article 1 : Société organisatrice
- Article 2 : Objet
- Article 3 : Annonce du jeu
- Article 4 : Modalités et conditions de participation
- Article 5 : Critère de sélection
- Article 6 : Lots mis en jeu
- Article 7 : Limite de Responsabilité
- Article 8 : Droits incorporels
- Article 9 : Protection des données à caractère personnel
- Article 10 : Règlement
- Article 11 : Remboursement des frais de participation et des frais de consultation du règlement complet
- Article 12 : Fraudes et loi applicable

\*

Il est mis en jeu par l'organisateur le lot suivant :

Un billet d'avion aller-retour valable pour une personne au départ de Paris à destination de Bangalore, en classe économique d'une valeur de 850,00 € aux dates suivantes : départ le 8 mai de Paris et retour le 12 mai à Paris.

\*

Le texte intégral du règlement du jeu est annexé à la minute du présent acte.

Telles sont les constatations que j'ai faites et les déclarations que j'ai recueillies.

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

